

15ème législature

Question N° : 25609	De M. Fabien Di Filippo (Les Républicains - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Dégâts maïs - Corvidés	Analyse > Dégâts maïs - Corvidés.
Question publiée au JO le : 31/12/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la prolifération des espèces de corvidés déprédatrices que sont la corneille noire et le corbeau freux. Le corbeau freux ainsi que la corneille noire sont à l'origine de nombreux dégâts significatifs notamment sur les semis de maïs. Ces corvidés prolifèrent largement sur l'ensemble du quart nord-est de la France et notamment en Moselle. Il n'est pas rare d'apercevoir des centaines de corbeaux freux et corneilles noires dans un seul champ suite à des semis de maïs. En effet, le corbeau freux consomme les graines de maïs dès le semis et jusqu'au stade 4-5 feuilles voir 7-8 feuilles. En suivant la ligne de semis, ils sont capables de faire des dégâts importants. Cette situation intenable pour les agriculteurs les oblige quasi-systématiquement à ressemer, ce qui est pour eux générateur de surcoûts importants qui précarisent leurs exploitations dans une conjoncture extrêmement difficile pour eux. Aussi, compte tenu des difficultés que cela engendre pour les agriculteurs, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour les accompagner et limiter la prolifération de ces espèces nuisibles.